

HABILITATIONS ELECTRIQUES

Habilitations électriques et procédures obligatoires- Les définir selon la NF C 18-510
Formation non habilitante



PUBLIC VISE

Au sens de la NF C 18-510 : donneurs d'ordres, employeurs, chefs d'établissements, chargés d'exploitation électrique, des entreprises exploitantes et extérieures, devant habilitier leur personnel et définir les règles concernant les locaux et installations électriques.

OBJECTIFS

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable d'évaluer le besoin de formation en fonction des tâches attribuées au personnel, d'analyser les risques selon les prescriptions de la norme, de déterminer le niveau d'habilitation correspondant, et de connaître les instructions de sécurité à communiquer dans le cadre de l'organisation du travail.

PROGRAMME DE FORMATION

Module théorique « Réglementation Générale »

- Les obligations des employeurs et travailleurs en matière de santé et de sécurité au travail.
- Les formations obligatoires et l'évaluation des travailleurs.
- Les documents concourant à la prévention (information succincte sur le Document Unique d'Evaluation des Risques et les Plans de Prévention).
- La responsabilité pénale en cas d'accident de travail.

Module théorique « NF C 18-510 »

- Présentation de la norme.
- Les rôles et missions des décideurs.
- Les rôles et missions des personnels habilités selon les tâches leur incombant.
- Les modalités de formation théorique et pratique des personnels.
- Les conditions de détermination et de délivrance des titres d'habilitation.
- Les zones d'environnement déterminant les règles d'habilitation et les consignes spécifiques à chaque zone.
- Les documents obligatoires pour certaines opérations (attestation de consignation, autorisation de travail, etc.).
- La définition des instructions (forme et contenu) en rapport avec chaque niveau d'habilitation.

Références réglementaires

Prévention :
Articles L4111-1 à L4154-4 du Code du Travail

Risque électrique :
Articles R4544-1 à R4544-10 du Code du Travail

Opérations Electriques :
Norme NF C 18-510.

Pré-requis

- Fonction dans l'entreprise : direction, encadrement technique ou sécurité.

Durée

- 1 jour (formation initiale)

Périodicité

- Selon les évolutions de la réglementation.

Nombre de participants

- 10 maximum.

Conditions matérielles

- Salle, tables et chaises,
- Mur clair pour projection,
- Tableau papier ou tableau effaçable.

SIEGE SOCIAL: CBS

67, Avenue de Verdun – 77 470 - TRILPORT

S.A.R.L au capital de 1000 € - R.C.S MEAUX 529 138 307

E-mail : c.niclausse@cbsformation.com